



## Le préfet du Morbihan communique

### **Grève des médecins généralistes libéraux L'ARS Bretagne organise la permanence des soins**

Afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires pendant la grève des médecins libéraux annoncée du 23 au 31 décembre 2014, l'ARS Bretagne est en lien avec les Conseils Départementaux de l'Ordre des médecins et les représentants de la profession. Si nécessaire, elle fera procéder à des réquisitions par les préfets.

L'ARS Bretagne travaille aussi sur le sujet avec les établissements qui accueillent la population dans leur service d'urgences : il s'agit de **prévenir toute désorganisation dans la prise en charge des patients**.

#### **Pendant la grève, pour consulter un médecin :**

- Si les patients avaient un rendez-vous avec leur médecin pendant la semaine concernée par la mobilisation, le médecin, dans le cadre de son obligation déontologique d'information de sa patientèle, aura normalement informé les patients de son absence et reprogrammé avec eux un rendez-vous à une autre date.
- Du mercredi 24 décembre 20h au lundi 29 décembre 8h, ainsi que toutes les nuits, le **dispositif spécifique de permanence des soins ambulatoires (service de garde des médecins généralistes) sera applicable**. Pour toute demande médicale pendant cette période, les patients sont invités à **contacter directement le 15**.
- **En dehors de cette période**, si les patients ont besoin d'un médecin en journée, **il leur est conseillé d'appeler en première intention leur médecin** afin de savoir s'il assure ses consultations auprès de sa patientèle ou si le message de son répondeur réoriente ses patients.
- **Pour toute urgence médicale grave, ou en cas de doute, les patients sont invités à contacter le 15, accessible 24h/24h.**
- **Afin de permettre aux personnes en situation de réelle urgence d'être prises en charge dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, il est demandé à tous de faire un usage responsable et raisonné du numéro 15.**